

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	44 (1956)
Heft:	836
 Artikel:	Floraison
Autor:	Maire, Marguerite
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268713

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

On ne peut apprécier le travail d'une commission internationale au jour le jour...

Mais depuis dix ans, les Nations Unies tendent à faire régner l'égalité entre les sexes...

Conférence de M^e Georgette Ciselet

La conférence de Mme Ciselet, sénateur, représentante de la Belgique à la Commission siégeant du 12 au 28 mars à l'ONU, était si parfaitement claire et imagée à la fois, qu'on peut presque, en la résumant, déployer, comme un éventail, le travail accompli lors de cette dernière session de la Commission de la condition de la femme.

Droits politiques

Les Nations Unies qui ont inscrit dans la Charte, le principe de l'égalité des hommes et des femmes, ont confié à cette commission, le soin de faire régner cette égalité. La commission n'est pas restée inactive puisque depuis 1946, 29 Etats nouveaux ont accordé les droits politiques à la femme, ce qui porte à 63 le nombre des pays où la législation se conforme au principe fondamental.

Or, il ne faut pas mépriser l'usage féminin des droits politiques. Si, sur certaines questions générales, les deux sexes sont souvent d'accord, il en est d'autres où l'opinion féminine diffère. Ainsi, en Belgique, c'est l'opinion féminine qui a obtenu l'abolition de la réglementation des prostituées et qui maintient la loi contre le libre débit de l'alcool.

Pour procéder à ses études sur les conditions faites aux femmes, la Commission avait fait adresser des questionnaires dans tous les pays du monde. Il en est qui, honteux de constater qu'ils ne respectaient nullement l'égalité des droits entre les sexes, se sont piqués au jeu, et l'un d'eux, ayant découvert qu'il n'était pas interdit aux femmes de nommer les maires des communes, leur ont accordé ce droit, pour pouvoir au moins annoncer cet avantage. Ainsi, indirectement, les travaux de la commission ont servi à quelques-unes.

Droits économiques

Passant au secteur économique, on constate que l'activité fut très grande. La revendication « à travail égal, salaire égal » est défendue par de nombreuses oratrices et des représentantes non gouvernementales viennent tour à tour expliquer comment on s'efforce de faire triompher la revendication ; la représentante des syndicats recommande encore une fois l'action collective des travailleuses.

Le problème des femmes âgées, du travail à mi-temps pour les personnes retenues à domicile, pour l'objet d'une résolution visant à éviter qu'on ne profite de ce système pour exploiter les travailleuses : il convient de les grouper en communautés ou coopératives pour qu'elles puissent se soutenir aussi.

Liste des 18 déléguées gouvernementales composant la commission

Mrs. Cecilia CORREA MORALES DE APARICIO (Argentine).
Miss Ruth GIBSON (Australie).
Mme Georgette CISELET (Belgique).
Mrs. Faina NOVIKOVA (Biélorussie).
Mrs. Nora TZE-HSIUNG CHU (Chine).
Miss Uldarice MANAS (Cuba).
Miss Minerva BERNARDINO (République Dominicaine).
Mme Marie-Hél. LEFAUCHEUX (France).
Miss Laili ROESAD (Indonésie).

La représentante de la « Porte Ouverte » a fait observer avec raison, que le problème du travail à mi-temps intéresse aussi les hommes, et qu'il y aurait avantage à le traiter pour l'ensemble des travailleurs.

Droits à l'éducation

Dans de nombreux pays, l'instruction élémentaire, puis professionnelle ou artisanale fait défaut, on adjure l'UNESCO, l'OTI d'agir promptement. On réclame la collaboration de l'assistance technique qui pourrait organiser des cycles d'études parmi la population féminine, ainsi que Miss Tennison Wood, chef du département des femmes à l'ONU, l'a préconisé après un voyage au Pakistan. L'assistance technique qui a commencé modestement, a si bien fait ses preuves dans le monde, que les gouvernements acceptent de la financer plus substantiellement et qu'en au-
ra, cette année, un budget de plus de 28 millions de dollars.

Droit privé

Dans le domaine du droit privé, les progrès risquent d'aller lentement. En de nombreux pays, encore peu atteints par la civilisation occidentale, la position de la femme dépend d'un réseau de coutumes et de traditions auxquelles on ne touche qu'avec prudence, les individus font corps avec la tribu, aussi leur statut est-il long à modifier. Mme Lefaucheux a fait, sur ce sujet, un exposé remarquable ; entre autres choses, elle a fait justice du préjugé attaché au système matrimonial, qui n'est point du tout le règne féminin, mais la filiation par la ligne maternelle.

Ainsi que l'a remarqué en terminant, la conférencière, un tel bilan n'est pas négligeable. La montée est longue et malaisée, qui mène à l'égalité entre les sexes, mais on atteindra le but et, dans cet effort commun, la Commission de la femme n'est point du tout la mouche du coche.

Cette conférence, organisée par le Centre de liaison de sociétés féminines genevoises, par l'Association pour le suffrage féminin et par l'Association des femmes universitaires, avait attiré, à la Salle Odier, un public de choix où l'on remarquait la présence de M. Albert Picot, ancien conseiller d'Etat ; de M^e André Guinand, député ; de M^e Julien Lescaze, avocat.

Nous remettons au prochain numéro de *Femmes suisses*, d'autres informations sur la commission au statut de la femme.

Mrs. Mina BEN-ZVI (Israël).
Begum ANWAR AHMED (Pakistan).
Mrs. Zofia DEMBINSKA (Pologne).
Mrs. Agda RÖSSEL (Suède).
Mrs. N.S. SPIRIDONOVA (Union des Républiques Socialistes).
Dame Lucile SAYERS (Royaume-Uni).
Mrs. Lorena HAHN (Etats-Unis).
Mrs. Isabel SANCHEZ DE URDANETA (Venezuela).
Mrs. Mitra MITROVIC (Yougoslavie).

FLORaison

Quiconque connaît Robert Junod, sa sensibilité vibrante, sa spontanéité, son besoin de contact humain et de justice, son amour de la paix, le retrouvera tout entier dans *Floraison* et, le lisant, croira l'auteur.

Comment apprécier, sinon dans une étude fouillée, cet ouvrage infiniment riche qui tient de l'autobiographie, du journal intime, du traité de philosophie ? Les quarante premières pages sont exquises de naturel et de délicatesse, dans l'évocation de cette enfance enserrée entre la maison, la salle de culte darbyste et la pharmacie paternelle : nous sommes là dans la tradition protestante authentique de l'introspection minutieuse, précieuse survivance d'un genre qui tend à se perdre, semble-t-il.

Par la suite, évidemment l'auteur nous entraîne dans des chemins moins faciles ! Partant des expériences religieuses de sa jeunesse, il entreprend une mise au point de nos notions fondamentales : l'amour, qu'il oppose à l'idolâtrie, Dieu, la religion, la création, la nature. Il y a là, dans le milieu du livre, des chapitres d'une densité et d'une abstraction

qui dérouteront le lecteur non initié à la pratique du raisonnement philosophique. Puis on reprend pied sur un terrain plus accessible, mais aussi plus connu, lorsque l'auteur passe à l'analyse des insuffisances de notre christianisme, à sa confrontation avec la doctrine marxiste, à l'appel à une paix immédiate. Ce livre est beau par la sincérité, l'élan qu'il imprime à l'esprit du lecteur. Mais nous nous permettrons de dire à l'auteur que ce qu'il réclame ne nous semble pas très nouveau. Faut-il vraiment « dépasser » le christianisme pour atteindre à l'amour, à la communion, à la paix dans le monde ? Ou bien ne faudrait-il pas plutôt le vivre réellement ? On voudrait prendre à partie M. Junod sur beaucoup de ses affirmations, souvent très absolues et personnelles, particulièrement celles qui s'appliquent à Dieu (Dieu est idole ou bien communion) ? La croyance en Dieu ne

Irène Joliot-Curie

Les quotidiens ont tous parlé du décès, le 17 mars, de Mme Joliot-Curie, fille de Mme Curie, qui a succombé à une leucémie, affection que ses travaux sur les corps radioactifs avaient développée, et dont la carrière scientifique se trouve trop tôt interrompue, puisqu'elle n'avait que 59 ans.

Après avoir conquis ses grades universitaires, tout en assistant sa mère dans ses recherches, Irène Curie acquiert bien vite une réputation personnelle qu'elle ne devait plus à la gloire paternelle et maternelle. Avec son mari, Frédéric Joliot, épousé en 1926, elle travaille les problèmes de physique nucléaire et ils font la découverte de la radioactivité artificielle qui leur vaudra, en 1934, le prix Nobel de chimie.

Qu'est-ce que la radioactivité artificielle, demanderont sans doute quelques lectrices ?

— C'est la possibilité de communiquer de la radioactivité à des corps qui n'en possèdent pas par eux-mêmes. Une partie de la thérapeutique moderne repose sur cette découverte ; ainsi on peut rendre radioactifs un liquide, une aiguille, un petit morceau de métal, dont la forme et la dimension sont calculées selon l'organe malade et dont les propriétés viendront attaquer une tumeur grande.

Auparavant, il fallait se contenter du rayonnement d'une particule de radium, méthode peu précise et difficile pour les applications délicates. On voit le progrès réalisé.

Cette brève et grossière explication permettra quand même de mesurer la dette que l'humanité souffrante a contractée envers la femme qui vient de mourir et son mari.

Dès 1936, Mme Joliot était appellée, dans le ministère Blum, comme sous-secrétaire d'Etat à la recherche scientifique. C'est par solidarité féminine qu'elle accepte ce poste. On se souvient peut-être que la crise sévissait alors et de la peine que les femmes avaient à obtenir du travail rémunéré. Pour défendre leur droit à l'exercice de leur profession, Irène Joliot entra dans le cabinet.

La Commission de la condition de la femme, alors en session à Genève, n'a pas manqué de rappeler la carrière de cette femme éminente et de présenter à la déléguée de la France les condoléances de ses collègues. Mme Lefaucheux remercia.

Pour rendre hommage à ces mérites divers, des obsèques nationales ont été décrétées, honneur rarement accordé à une femme.

DE-CI, DE-LA

L'Alliance internationale des femmes, droits égaux, responsabilités égales, annonce l'adhésion d'un nouveau membre, l'Association des femmes du Népal.

Mme Annie Fl. Cardell-Oliver, qui fut la première femme ministre d'Australie, dans l'Etat d'Australie occidentale, se retire après avoir exercé vingt ans ses fonctions.

Sous la pression des organisations féminines, soutenues par nombre de politiciens, les maisons de tolérance, rouvertes l'an dernier par le président Perón, ont été à nouveau fermées en Argentine.

En Allemagne fédérale, le total des femmes parlementaires est maintenant de 49, soit le 9,8 % de l'ensemble du Parlement de Bonn.

serait autre que la croyance en la fraternité ?) Toutes ces antinomies, que l'auteur tente de résoudre, il nous semble les avoir entendu signaler dans bien des prédications, lues dans bien des ouvrages théologiques. Et l'effort de conciliation entre la foi et l'action, entre l'idée de la paix et sa réalisation immédiate, n'est-ce pas tout de même l'objet de la recherche permanente de nos Eglises, si impératives soient-elles ? Mais, encore une fois, le livre de M. Junod nous élève, nous enrichit et, souvent, nous émeut.

Marguerite Maire

Robert Junod - *Floraison* - Ed. La Baconnière, Neuchâtel.

La Légion d'honneur a été décernée à l'aviatrice belge Hélène de Trieux, une des premières femmes pilotes d'Europe.

Marie Bovet-David

A Lausanne, le 4 mars, s'est éteinte, à l'âge de 89 ans, Mme Marie Bovet-David, la fille du peintre Emile David, la veuve du professeur Ernest Bovet, tous deux de fidèles soutiens du Suffrage féminin,

Elle était née le 8 mai 1867, dans la grande propriété du Languedoc, à Lausanne, édifiée, sauf erreur, par son père, le peintre Emile David (1824-1901) ; avec son père, elle avait fait à Rome de longs et fréquents séjours ; sa maison de Rome, près du Pincio, était le rendez-vous des Suisses et de nombreux artistes ; ayant épousé Ernest Bovet, le rédacteur de *Wissen und Leben*, le futur professeur de français de l'Ecole polytechnique fédérale, le futur secrétaire général de l'Association suisse pour la Société des Nations, elle a vécu avec les siens, tantôt à Zurich, où elle recevait largement et affectueusement les Romands, tantôt à Rome ou à Lausanne. Elle portait à la vie intellectuelle, surtout à la vie artistique, un intérêt soutenu et éclairé ; elle a encouragé bien des artistes du pays.

Rentrée à Lausanne quand son mari renonça à sa chaire universitaire, elle avait fait de sa maison du Languedoc un foyer largement ouvert, où elle cherchait ses petits-enfants, ceux du Dr Th. Bovet, aujourd'hui à Bâle, et du Dr Lucien Bovet-Rod, tragiquement décédé avec sa femme sur la route de Suisse, en septembre 1951 (son mari était mort en 1945) ; avec vaillance, elle reprit alors sa tâche de maîtresse de maison et d'éducatrice, se consacrant aux jeunes orphelins.

Avec sa mère, Mme David-Mercier, elle a fait don au Musée cantonal des Beaux-Arts d'une importante collection de peintures italiennes de son père ; Mme Marie Bovet a établi en 1905 le catalogue méthodique des œuvres paternelles, peintures, études, dessins ; elle s'intéressait activement à la collection David du Musée cantonal des Beaux-Arts, et avait proposé récemment que les intérêts du Fonds David servent à l'achat d'ouvrages sur les arts, à la disposition du Musée cantonal des Beaux-Arts.

Mme Bovet a été, de 1926 à 1943, membre du conseil d'administration de l'Hospice orthopédique de la Suisse romande ; elle a été pendant nombreux années membre du comité, et secrétaire jusqu'en 1924, du groupe de Lausanne du Suffrage féminin. Elle portait à tout et à tous un intérêt très vif ; elle était bonne, compréhensive, toujours prête à aider et à s'employer. Tous ceux qui l'ont approchée garderont d'elle un souvenir respectueux et reconnaissant.

S. B.

Mme Butterfield, est la première femme séante de l'Etat d'Australie du Sud.

Mlle G. Bluntschli, à Berne, a été envoyée en Jordanie par l'UNESCO. Elle y rendra de précieux services comme conseillère en économie domestique.

Ecole Lémania LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans

Lutte antialcoolique en Grèce

Le Grèce, on le sait, est un pays producteur de vin : les raisins et le vin constituent une des principales ressources du pays, et font partie de son patrimoine. Chacun peut comprendre que, au début, la lutte antialcoolique se heurte à une première et grave difficulté : elle légitait des intérêts personnels et attaquait des préjugés de toutes sortes. Heureusement que, pour la Grèce, l'alcoolisme n'a pas retenu des formes aussi désastreuses qu'en France, en Angleterre, en Belgique ou en Suisse. Néanmoins, on ne peut méconnaître l'existence d'un alcoolisme décent qui, chaque jour, augmente, par suite des importations et de l'usage des boissons fortes, comme le gin et le whisky. Ainsi un second et sérieux obstacle est né dans cette croisade antialcoolique, que beaucoup tournent en ridicule, comme des moulins de don Quichotte, et comme s'il s'agissait d'un mal inexistant. D'autant que des gens de sciences répandent à profusion le slogan français de l'utilité du vin quant à ses qualités alimentaires et prédictives propriétés fortifiantes, ainsi que de la valeur de la bière, pour les enfants !

Dans une atmosphère aussi hostile, les dé-



POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 24.62.00 permanent

* Adressez-vous au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessous

FORMALITÉS GRATUITES

EN CAS DE DÉCÈS